

Le dispositif Tous Chercheurs dans le contexte de la nouvelle loi de programmation de la recherche



NIVEAU 1 : LES CITOYENS EXPÉRIMENTENT LA RECHERCHE POUR MIEUX LA COMPRENDRE

- Education et formation à la démarche de recherche de tous les citoyens, y compris les élèves
- Renforcement de l'esprit critique des citoyens
- Pratique de la recherche expérimentale par les citoyens

- Formation des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) à la transmission de la démarche scientifique

NIVEAU 2 : LES CITOYENS PARTICIPENT À DES PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

Co-construction de questions de recherche, production et analyse de résultats de recherche par des collectifs mixtes citoyens-chercheurs

RENFORCER LA PLACE DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ (art. 209)



**DÉVELOPPER DES OPÉRATIONS DE PROXIMITÉ
PERMETTANT DE SENSIBILISER LES SCOLAIRES
AUX APPORTS DE LA SCIENCE (art. 213)**

**DÉVELOPPER LES FORMATIONS DES CHERCHEURS
AU DIALOGUE AVEC DES NON-SPÉCIALISTES (art. 220)**

**DÉVELOPPER LES PROJETS DE « SCIENCES
PARTICIPATIVES » AUXQUELS CONTRIBUENT DES
CITOYENS (art. 216)**

Le dispositif Tous Chercheurs dans le contexte de la nouvelle loi de programmation de la recherche



TEXTE ADOPTÉ n° 478

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019-2020

23 septembre 2020

PROJET DE LOI

*de programmation de la recherche pour les années 2021
et portant diverses dispositions relatives à la recherche
et à l'enseignement supérieur.*

— 1 —

RAPPORT ANNEXÉ

232

1. Renforcer la place de la science dans la société

233

Au delà de la réponse aux grands défis auxquels nous faisons face, rénover la place de la science dans la société est également un impératif pour l'avenir de notre démocratie. La science est un des socles de notre modèle républicain et cette fonction lui confère les plus grandes responsabilités : elle suppose de porter la plus grande attention à l'exemplarité, l'impartialité et la représentativité de la communauté scientifique ainsi qu'aux questions d'intégrité scientifique et de déontologie, sur lesquelles se noue le pacte de confiance entre la recherche et la société. Elle implique aussi une évolution de la posture des scientifiques dans leur relation avec les citoyens : ils ne peuvent plus se contenter d'affirmer une parole scientifique qui serait reçue comme une vérité « descendante » par des citoyens passifs, ils doivent s'engager dans un véritable dialogue où s'expriment non seulement les savoirs scientifiques mais aussi les analyses de leurs limites, les doutes ou les questions qu'ils soulèvent. Pour les scientifiques, ce nouveau mode de relation, plus riche et plus interactif, exige de se mettre davantage à l'écoute des attentes et des questions de la société ; pour les citoyens, il suppose d'avoir accès à une information de qualité qui leur permet de comprendre les avancées scientifiques et technologiques, de discuter de leurs enjeux et d'y participer.

Le dispositif Tous Chercheurs

dans le contexte de la nouvelle loi de programmation de la recherche

②34 Le partage de la culture scientifique, technique et industrielle est donc un enjeu plus fort que jamais. De nombreux publics s'intéressent aujourd'hui à la science grâce aux multiples actions de l'État, des régions, des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, des associations ou des médias, mais aussi d'autres lieux de diffusion et de médiation des savoirs. (...)

Les actions suivantes seront lancées dans les premières années de la LPPR :

②39 – inscrire dans les référentiels l'engagement dans la culture scientifique, technologique et industrielle comme un critère de progression professionnelle pour les enseignants-chercheurs, afin de valoriser leur engagement dans la médiation des sciences pour le grand public ;

②42 Dans le cadre de la présente programmation, l'INRAE, en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, décernera chaque année un prix pour récompenser les travaux d'un chercheur ou d'une équipe portant sur la recherche participative.

Le dispositif Tous Chercheurs

dans le contexte de la nouvelle loi de programmation de la recherche

- ②④③ Dans le cadre de la présente programmation, afin d'accompagner l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs et d'enseignants-chercheurs sensibilisés aux enjeux de la médiation scientifique et, plus largement, de toutes les formes de dialogue et de partenariat entre le monde académique et scientifique et la société civile, les écoles doctorales seront incitées à proposer des modules spécifiques de formation pour leurs doctorants afin de les accompagner dans la transmission et la diffusion de leur démarche scientifique et des résultats de leurs recherches. Ces modules pourront ainsi faciliter la présentation de travaux complexes à destination d'un public non spécialiste, contribuer à développer le dialogue et la transmission des connaissances et appuyer plus directement les décideurs publics, les associations et les entreprises. Ils pourront également former à la traduction en application industrielle et au transfert de technologie ainsi qu'à l'entrepreneuriat.

Le dispositif Tous Chercheurs dans le contexte de la nouvelle loi de programmation de la recherche



TEXTE ADOPTÉ n° 478

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019-2020

23 septembre 2020

PROJET DE LOI

*de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030
et portant diverses dispositions relatives à la recherche
et à l'enseignement supérieur,*

— 1 —

RAPPORT ANNEXÉ

- ②45 À moyen terme, d'autres actions seront également mises en place :
- ②46 – développer les projets de « sciences participatives » auxquels contribuent des citoyens, parfois de façon massive, et les projets de recherche ou de diffusion de la culture scientifique menés en coopération entre associations et établissements de l'ESRI ;
- ②47 – développer des projets de science citoyenne co-élaborés par des chercheurs et des publics d'horizons divers du type « Tous Chercheurs » associant des citoyens à la définition de sujets d'investigation et les confronter à la pratique de la recherche en laboratoire, de l'expérimentation jusqu'à la présentation des résultats ;